

Le projet du président Macron

Lorsqu'il parle d'alternance, Emmanuel Macron n'évoque que les contrats d'apprentissage et de professionnalisation, occultant volontairement la voie scolaire. L'objectif est de renforcer le recours à ces contrats et de développer les filières en alternance dans tous les LP. Obligation d'ouvrir des sections en apprentissage ou d'accueillir des apprenti-es dans les classes sont des solutions envisagées.

Politiques et médias présentent systématiquement l'apprentissage comme la voie d'excellence de la formation professionnelle pour les jeunes.

Dans le même temps, les LP et la **voie scolaire** sont méconnus et souffrent trop souvent d'une image dévalorisée.

Certes les deux systèmes permettent d'accéder aux diplômes professionnels mais leurs finalités sont très différentes.

- ◆ *L'apprentissage forme les jeunes pour répondre aux besoins immédiats des entreprises.*
- ◆ *La voie scolaire offre une formation méthodique et complète : former à un métier et à la citoyenneté.*

Une section d'apprentissage dans mon LP... la galère

La stratégie de développement de l'apprentissage à moindre coût se précise par la volonté affichée de développer le mixage des publics, c'est-à-dire d'intégrer des apprenti-es dans les classes avec les élèves.

Pour nos gouvernants, peu importe que les conditions d'études des jeunes se dégradent, peu importe que nos conditions de travail et d'enseignement se dégradent.

Pour nous faire accepter ce mixage des publics, le chantage à la suppression de classes ou de sections de la formation initiale et par conséquent le chantage aux postes sont monnaie courante. En réalité le mixage des publics implique encore plus d'élèves dans nos classes et des difficultés pour gérer le suivi en entreprise et mettre en œuvre nos progressions pédagogiques. Autant d'obstacles à la réussite de tous les jeunes.

Les IG n'ont qu'un mot à la bouche lorsque les publics de différents statuts sont accueillis dans une même classe : plus-value pédagogique ! Argument fallacieux qui n'est basé sur aucune étude sérieuse. Les témoignages de collègues sont révélateurs des tensions bien réelles dans ce type de classe.

Au final, le mixage des publics met tout le monde dans la galère – sauf les décideurs qui nous les imposent et ne les gèrent pas.

Quand les chiffres parlent...

● Les abandons sont plus fréquents en apprentissage

Pour les moins de 18 ans, 38 % des contrats sont rompus, suivis à 75 % d'un abandon de la formation (*Dares, 2016*). Par voie scolaire, les abandons sont inférieurs à 20 % (DEPP 2016).

● À l'entrée en formation, un-e élève a plus de chance d'obtenir son diplôme qu'un-e apprenti-e

Prévisions 2016	voie scolaire	apprentissage
CAP	75 %	66 %
Bac pro	71 %	51 %

Source : Loi de finances 2017 – chiffres du ministère (DEPP)

● L'insertion professionnelle est bien meilleure avec un diplôme

En 2015, l'écart du taux d'emploi entre diplômé-e et non-diplômé-e sortant de lycée était de 13,9 points, de 18,4 points pour les sortant-es d'apprentissage. (*MEN, Géographie de l'École 2017*).

● Les apprenti-es du « haut » ne sont pas celles et ceux du « bas »

Seuls 19 % des apprenti-es en 1^{ère} année post-bac viennent de l'apprentissage, soit un peu moins que les scolaires. (*Men DEPP RERS 2016*).

Parmi les diplômé-es du supérieur par l'apprentissage, seul-es 12 % ont eu un diplôme de niveau inférieur aussi par apprentissage. (*Kergoat 2010, CEREQ*).

● L'accès à l'apprentissage est discriminant

15 % des jeunes originaires d'Afrique noire et 19 % des jeunes originaires du Maghreb ont réalisé leur dernière année de formation en apprentissage contre 38 % des jeunes originaires d'Europe du Sud et 33 % des jeunes de parents français. En 2015, 1/4 des apprenti-es de niveau V sont des filles, 1/3 au niveau IV...

Taxe d'apprentissage : un chantage inacceptable

Près de 670 millions d'euros récoltés au titre de la taxe d'apprentissage bénéficient aujourd'hui à des actions de formation hors apprentissage. Les LP publics en perçoivent une partie, permettant le plus souvent d'investir, parfois de fonctionner. Or celle-ci a déjà diminué en moyenne de 30 % en 3 ans et son montant varie très fortement d'un LP à l'autre. Le président et le gouvernement veulent affecter la totalité de la taxe au financement de

l'apprentissage. Un LP ne proposant pas de formation en apprentissage ne pourrait plus percevoir cet argent. **Ce chantage est inacceptable !**

« Le SNUEP-FSU exige une répartition équitable de cette taxe en fonction du nombre d'élèves et d'apprenti-es sur tout le territoire national. »

Sas et pré-apprentissage : réel désengagement de l'État vis-à-vis des élèves en difficulté

Pour faire de l'apprentissage le cœur de l'enseignement professionnel, le président E. Macron veut développer un « sas » de préparation à l'alternance à la fin du collège afin que les élèves maîtrisent les savoirs de base et soient en capacité de s'intégrer à leur entreprise d'accueil. L'objectif de formatage est clair : fournir des jeunes obéissants et cadrés comme main d'œuvre opérationnelle. L'émancipation des individus disparaît pour le seul profit de l'entreprise.

Cette fausse idée neuve vient de l'Allemagne, qui a adopté cette solution de secours parce que ses jeunes pré-orientés très tôt vers l'apprentissage apparaissent désormais trop immatures et d'un niveau trop faible pour les entreprises. Celles-ci préfèrent prendre en apprentissage des jeunes ayant déjà un diplôme d'enseignement général.

Copier ce modèle en France revient à déjuger l'Éducation nationale. Cette nouvelle structure serait donc gérée par le privé, sans l'assurance d'un apprentissage à la sortie.

Pour le SNUEP-FSU, chaque jeune doit se voir offrir la possibilité de se former au métier de son choix. La voie scolaire est la mieux à même pour rendre possible cet objectif.

L'apprentissage n'est pas accessible à tou-tes

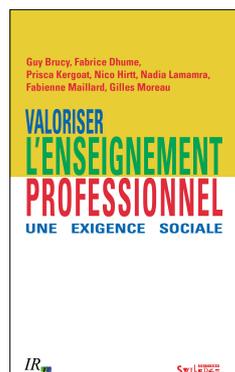
Les études sociologiques montrent que les jeunes entrant en apprentissage ne sont pas les plus en difficulté scolaire ou sociale. Aussi, les jeunes ayant des comportements difficiles ou inadaptés ne sont pas embauchés par les patrons. Quelle que soit la politique de développement, l'apprentissage laisse et laissera toujours sur le carreau celles et ceux dont on ne veut nulle part. Malgré des discours vantant les systèmes Allemands ou Suisse, la situation y est identique.

L'exigence sociale est à valoriser l'enseignement professionnel.

Le SNUEP-FSU dénonce le projet du président de la République qui vise à démanteler l'enseignement professionnel public et qui s'inspire très largement des préconisations du Medef, à l'opposé des besoins sociaux et des enjeux économiques.

Le SNUEP-FSU porte un autre projet pour l'enseignement professionnel public.

- ◆ Améliorer les conditions d'accueil et d'études des lycéens et lycéennes professionnel-les, notamment par des dédoublements pour lutter contre les difficultés scolaires.
- ◆ Améliorer les conditions de travail des personnels par la réduction du face-à-face pédagogique à 15 heures hebdomadaires.



Scannez et lisez !
6 priorités et 28 propositions du
SNUEP-FSU pour l'enseignement
professionnel public

